

**ORDRE DU JOUR**

**I – AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

101 - Compte administratif 2005, compte de gestion et affectation du résultat - Ville ( <i>M. Bouron</i> ).....	4
102 - Comptes administratifs 2005, comptes de gestion et affectations des résultats - Usine Relais, Assainissement, Eau, Bâtiment Commercial, Lotissement divers, Thermes, Transports, Zones Industrielles, Lotissement du Vallon du Ponant ( <i>M. Bouron</i> ).....	6
103 - Transferts de terrains du budget Zones Industrielles sur le Budget principal Ville ( <i>M. Bouron</i> ) .....	17
104 - Syndicat intercommunal de la Boutonne Amont : participation des communes du bassin versant ( <i>M. Brilloit</i> ) .....	19

**II - PERSONNEL**

201 - Modification du tableau des effectifs (personnel permanent) ( <i>Mme Mesnard</i> ) .....	20
--	----

**III – CULTURE - TOURISME**

301 - Festival de Théâtre : convention avec l’A4 ( <i>M. le Maire</i> ) .....	21
302 - Musée des Cordeliers : acquisition d’œuvres ( <i>Mme Cardet</i> ) .....	22
303 - Musée des Cordeliers : programmation culturelle 2006 ( <i>Mme Cardet</i> ).....	23
304 - Tour de l’Horloge : conditions d’ouverture et tarif ( <i>Mme Cardet</i> ) .....	25

**IV – SCOLAIRE / ENFANCE-JEUNESSE**

401 - Sectorisation scolaire ( <i>Mme Toucas-Bouteau</i> ) .....	27
--	----

**V – AFFAIRES SOCIALES**

501 - Subvention exceptionnelle à l’association « Esthétique en milieu hospitalier » ( <i>M. Adam</i> ).....	28
502 - Subvention exceptionnelle à l’association ADSF Afrique ( <i>M. Adam</i> ) .....	28

**VI - URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT**

601 – Vente d’un terrain à M. NIVARD ( <i>M. Mirouse</i> ) .....	29
602 - Réforme et vente de véhicules et de matériel ( <i>M. Mirouse</i> ) .....	30

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

L'an deux mille six, le jeudi 1<sup>er</sup> juin, le conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Jean COMBES, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Jean-Claude BOURON, Françoise MESNARD, Bernard PRABONNAUD, Michèle TOUCAS-BOUTEAU, Monique BARUSSAUD, Victorien MIROUSE, Babette CARDET, Adjoints.

Serge ELIE, Jean BRILLOIT, Jean MERCIER, Michèle BERNET, Pascale THIBAUD, Mireille DICHTTEL, Jean MOUTARDE, Yves AUDUREAU, Madeleine DIGEOS, Jacques CASTAGNET, Etienne COLAS, Jacques MASSALOUX, Yolande DUCOURNAU, Alain ESTIEU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : .....5**

Jacques MADIER	donne pouvoir à	Jean BRILLOIT
Émile BRILLAUD	donne pouvoir à	Michèle TOUCAS-BOUTEAU
Françoise SPADARI	donne pouvoir à	Serge ELIE
Gérard ADAM	donne pouvoir à	Mireille DICHTTEL
Florence AUDINET	donne pouvoir à	Jacques CASTAGNET

**Absentes : .....2**

Maryline MÉCHAIN  
Karine RICOU

**Secrétaire de séance :** Jean MERCIER

M. le Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 MARS 2006.**

**Mme Ducournau :** « Je m'abstiendrai pour la bonne raison que j'avais demandé des modifications de ce procès-verbal, correspondant à ce qui avait été dit. Sur les trois modifications demandées, deux seulement ont été rectifiées. C'est la raison de mon abstention. »

**M. le Maire :** « Quel point n'a pas été modifié ? »

**Mme Ducournau :** « Les échanges avec M. Adam. »

**M. Gomez ( Directeur Général des Services) :** « Je vous ai répondu, Madame. L'échange avec M. Adam figure bien au procès-verbal. »

**Mme Ducournau :** « Pour moi, il n'a pas été restitué tel qu'il avait été exprimé. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai. Je ne veux pas en faire tout un fromage. Je vous l'ai signifié par courrier, je pensais que les trois observations seraient prises en considération. Elles ne l'ont pas été intégralement, je m'abstiens donc. »

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

**M. Gomez** : « Je m'élève en faux, Madame, je me permets de le faire. Les interventions sont reproduites intégralement et je vous invite à venir écouter la bande. »

**Mme Ducournau** : « Avec plaisir. »

**M. le Maire** : « Il y a un juge de paix en pareil cas : la bande sonore. »

**Mme Ducournau** : « J'avais proposé à M. Gomez de venir écouter la bande le jour où j'ai fait les observations, il s'est insurgé en disant que je mettais en doute l'administration. »

**M. le Maire** : « Monsieur Gomez s'est-il insurgé ? »

**Mme Ducournau** : « Oui. Il m'a demandé de faire un courrier que j'ai fait. Comme je ne suis pas intégralement satisfaite, je vous en fais part. »

**M. le Maire** : « Vous le dites vous-même, on a rectifié l'essentiel. Si un petit détail ne l'a pas été, vous dites vous-même que vous ne voulez pas en faire une affaire importante. J'observe qu'il y a une abstention. Deux, trois »

**M. Castagnet** : « Je n'étais pas là. »

**Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (24).**

**Contre : 0    Abstentions : 3    Pour : 24A**

### **Adjonctions à l'ordre du jour.**

- Maison de la tour – Avenant au marché des entreprises Caillaud et l'Angérienne de carrelage **31**
- Vente d'un terrain sur la commune de Ternant au prix de 75 840 € à la SARL LA LANDE. **32**
- Lotissement d'habitations le « Vallon du Ponant » - Avenant au marché des entreprises. **33**
- Décision Modificative. **34**

### **Remerciements :**

Le Maire transmet les remerciements des associations pour les subventions dont elles ont été bénéficiaires :

- Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
- Office Municipal des Sports

### **Décisions :**

Conformément aux l'articles L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance.

**n° 319/06** : Reprise de la concession située B n° 2254-plan n° 371 sans indemnisation

**n° 320/06** : Bail de location concernant l'appartement sis 17 rue du Manoir à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006 à Mme Nadine GLATOUD, moyennant un loyer mensuel de 450 € charges locatives supportées par l'occupant, révisable annuellement en fonction de la variation de la moyenne associée à l'indice national INSEE du coût de la construction.

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

### VILLE COMPTE ADMINISTRATIF 2005

**Rapporteur : M. Jean Claude BOURON**

La présentation du Compte Administratif 2005 du budget VILLE fait apparaître les mouvements suivants :

**- Section de Fonctionnement:**

Excédent de fonctionnement reporté	914 533,41 €
Dépenses	8 395 408,77 €
Recettes	9 351 821,85 €
Excédent	1 870 946,49 €

**- Section d'Investissement:**

Déficit d'investissement reporté	1 599 899,49 €
Dépenses	3 343 075,91 €
Recettes	4 034 087,97 €

d'où un déficit avant reprise des  
restes à réaliser de 908 887,43 €

**M. Bouron** : « Voici la présentation du compte administratif 2005. Les pages suivantes détaillent les dépenses et recettes en investissement et en fonctionnement. Si vous voulez on peut les reprendre chapitre par chapitre. »

**M. le Maire** : « Il y a peut-être quelques questions ou observations, M. Castagnet ? »

**M. Castagnet** : « Non. Nous avons vu tout cela en commission des finances. Je n'ai pas de question particulière. Etant donné que c'est un exercice comptable, je voterai le compte administratif. »

**M. le Maire** : « Y a-t-il d'autres questions ? Personne ne souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Dans ces conditions, vous le savez, le Maire ne peut pas présider le vote du compte administratif. Le règlement prévoit que c'est un conseiller municipal, élu par le conseil municipal, qui doit présider ce vote. Autrefois, on faisait appel au doyen, nous avons eu une observation la dernière fois. Nous en tenons compte. Cette fois-ci, nous allons appliquer le règlement de manière stricte. Qui est candidat pour présider ? Je propose la candidature de M. Brilloit s'il en est d'accord. Si sa candidature se vérifie, on va voter pour désigner M. Brilloit pour présider ce vote. »

Vote à main levée  
Pour 26  
1 abstention.

**M. le Maire** : « M. Brilloit est élu pour présider ce vote. »

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006**

**M. Brilloit** : « Avez-vous des observations, des éclaircissements à demander ? Nous passons donc au vote. »

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

**ADOPTE** le Compte administratif du budget VILLE, le compte de gestion établi en termes identiques ainsi que la reprise des excédents et déficits, à **l'unanimité des suffrages exprimés (26)**.

**M. le Maire** : « Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité. »

**M. Castagnet** : « Cela ne se reproduira pas tout le temps. »

**M. le Maire** : « Pourvu que cela se reproduise de temps en temps, cela sera très bien. »

**M. Bouron** : « Je ne veux pas me substituer au payeur mais le percepteur nous indique que ses comptes sont conformes aux nôtres. Je vous demande de voter le compte de gestion établi en termes identiques au compte administratif. »

### **VILLE Affectation du résultat exercice 2005**

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Le conseil municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 870 946,49 €

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 908 887,43 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2005 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2005.

Considérant que le budget de 2005 comportait, en prévision un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 969 640 €

Décide sur la proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 723 412,05 €

Affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 1 147 534,44 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :**

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

**ADOPTE**, les propositions de M. le rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

### BUDGETS ANNEXES

#### Budget USINES RELAIS COMPTE ADMINISTRATIF 2005

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

La présentation du Compte Administratif 2005 du budget annexe USINES RELAIS fait apparaître les mouvements suivants :

#### - Section de Fonctionnement

Résultat reporté	
Dépenses	215 574,43 €
Recettes	215 574,43 €
D'où un résultat	0,00 €

#### - Section d'investissement

Résultat reporté	80 873,95 €
Dépenses	316 641,06 €
Recettes	365 574,40 €
D'où un résultat	129 807,29 €

**M. Bouron** : « L'excédent paraît un peu fort et nous avons demandé aux services de la ville et aux services financiers de mener une étude afin de savoir si nous pouvions rembourser par anticipation les emprunts correspondants aux dépenses. Cela allègerait la section de fonctionnement. »

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** le Compte Administratif du budget annexe USINES RELAIS, le Compte de Gestion établi en termes identiques ainsi que la reprise des excédents et déficits, à l'unanimité des suffrages exprimés (26).

#### Budget ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2005

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

La présentation du Compte Administratif 2005 du budget annexe Assainissement fait apparaître les mouvements suivants :

<b>- Section de Fonctionnement</b>	
Résultat reporté	79 493,57 €
Dépenses	313 481,98 €
Recettes	326 401,87 €
D'où un résultat	92 413,46 €
<b>- Section d'investissement</b>	
Résultat reporté	14 882,71 €
Dépenses	310 415,28 €
Recettes	356 132,41 €
D'où un résultat	60 599,84 €

**M. Bouron** : « Nous sommes toujours avec la même surtaxe qui n'a pas augmenté. »

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** le Compte Administratif du budget annexe Assainissement, le Compte de Gestion établi en termes identiques ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à l'unanimité des suffrages exprimés (26)**.

### **Budget annexe ASSAINISSEMENT Affectation du résultat de l'exercice 2005**

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Après avoir approuvé le compte administratif 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 92 413,46 €

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement 60 599,84 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2005 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2005.

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 88 308,23 €

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

Reprise du résultat de fonctionnement (compte 002) pour 4 105,23 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE**, les propositions de M. le rapporteur à **l'unanimité des suffrages exprimés (27)**.

### **Budget annexe : EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

**Rapporteur : M. Jean Claude BOURON**

La présentation du Compte Administratif 2005 du budget annexe de l'EAU fait apparaître les mouvements suivants :

**- Section de Fonctionnement:**

Excédent de fonctionnement reporté	48 855,24 €
Dépenses	374 004,81 €
Recettes	376 185,52 €
d'où un excédent de	51 035,95 €

**- Section d'Investissement:**

Excédent d'investissement reporté	271 235,91 €
Dépenses	912 359,22 €
Recettes	498 128,26 €
d'où un déficit avant reprise des restes à réaliser de	142 995,05 €

**M. Castagnet** : « Avez-vous pu faire le point sur la réfection des branchements en plomb ? Nous en avons parlé l'autre jour... »

**M. le Maire** : « Nous pouvons interroger M. Mainguenaud sur le sujet. »

**M. Mainguenaud** : « M. Mirouse possède tous les éléments. »

**M. le Maire** : « Répondez au moins sur la globalité. »

**M. Mainguenaud** : « Nous avons à peu près 4000 branchements. Sur ces 4000, plus de la moitié est désormais conforme. L'an dernier et depuis le début de 2006, 380 branchements ont été refaits. »

**M. Castagnet** : « Cela va s'étaler sur 10 ans, 5 ans ? »

**M. Mainguenaud** : « On en fait une moyenne de 100 à 120 par an. »

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

**M. Mirouse** : « La prochaine tranche comprendra les rues suivantes : faubourg d'Aunis, rue des rosiers, rue des lilas, rue des violettes, rue des tulipes, rue des iris, rue des myosotis et le parc Villeneau. »

**M. le Maire** : « M. Castagnet a sa réponse. »

M. Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ le Compte Administratif du Budget annexe EAU, le Compte de gestion établi en termes identiques ainsi que la reprise des excédents et déficits. **à l'unanimité des suffrages exprimés (26).**

### **Budget EAU Affectation du résultat de l'exercice 2005**

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Après avoir approuvé le compte administratif 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 51 035,95 €

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement 142 995,05 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2005 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2005.

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 47 428,10 €

Reprise de l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 3 607,85 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTÉ**, les propositions de M. le rapporteur **à l'unanimité des suffrages exprimés (27).**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

**Budget BÂTIMENT COMMERCIAL  
COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

La présentation du Compte Administratif 2005 du budget annexe Bâtiment Commercial fait apparaître les mouvements suivants :

**- Section de Fonctionnement**

Résultat reporté	
Dépenses	59 482,76 €
Recettes	59 482,76 €
D'où un résultat	0,00 €

**- Section d'investissement**

Résultat reporté	9 600,17 €
Dépenses	33 728,30 €
Recettes	34 926,32 €
D'où un résultat	10 798,19 €

**M. Castagnet** : « C'est pas terrible, ça ! »

**M. le Maire** : « Je vous rappelle qu'à l'époque, nous avons une friche commerciale au centre de la ville. Aujourd'hui, c'est quand même autre chose que nous voyons. »

**M. Castagnet** : « Est-ce qu'il n'y a pas moyen de se rapprocher de l'équilibre. Parce que là, 6000 euros. Que faudrait-il faire ? Augmenter les loyers ? »

**M. Bouron** : « La seule solution, c'est l'augmentation des loyers. »

**M. Castagnet** : « Oui. »

**M. Bouron** : « Mais je rappellerai qu'il s'agit là d'une décision de l'assemblée municipale de minimiser les loyers afin que l'ensemble des bâtiments commerciaux soit occupé. »

**M. le Maire** : « C'est aussi pour favoriser l'activité commerciale au centre ville. Ce qui est un souci de chacun d'entre nous. »

**Mme Ducournau** : « Il a fallu combien d'années avant que tout soit occupé ? »

**M. le Maire** : « Vous voulez dire vendu ? »

**Mme Ducournau** : « Oui. »

**M. le Maire** : « Je ne sais pas. En tout cas, tout est vendu. »

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

**Mme Ducournau** : « Cela a mis quand même... »

**M. le Maire** : « Un certain temps. Si vous aviez acheté un appartement, cela aurait mis un peu moins de temps. »

**Mme Ducournau** : « Je n'en ai pas éprouvé la nécessité, je suis très bien logée. »

**M. le Maire** : « C'est très bien. C'est la SEMIS qui a réalisé l'opération, qui a directement vendu les appartements. »

**M. Bouron** : « Les appartements ne figurent pas dans ces comptes-là. C'est séparé. La SEMIS a traité les appartements et la commune les locaux commerciaux. »

**M. Castagnet** : « Au rez-de-chaussée. »

**M. le Maire** : « Voilà. Mais pour répondre à votre question, tout est vendu. »

**Mme Ducournau** : « Oui. »

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** le Compte Administratif du budget annexe Bâtiment Commercial, le Compte de Gestion établi en termes identiques ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à l'unanimité des suffrages exprimés. (26).**

### **Budget annexe : LOTISSEMENTS DIVERS COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

**Rapporteur : M. Jean Claude BOURON**

La présentation du Compte Administratif 2005 du budget annexe du LOTISSEMENTS DIVERS fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement:		
Excédent de fonctionnement reporté		0,00 €
Dépenses		221 991,03 €
Recettes		221 991,13 €
Résultat de fonctionnement		0,00 €
- Section d'Investissement:		
Excédent d'investissement reporté		387 380,01 €
Dépenses		513 666,60 €
Recettes		126 286,59 €

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

Résultat d'investissement Excédent 0,00 €

**M. Bouron** : « C'est terminé. Nous ne verrons plus ce budget. »

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** le Compte Administratif du budget annexe Lotissement Divers, le compte de gestion établi en termes identiques ainsi que la reprise des excédents et déficits et **DÉCIDE** la clôture de ce budget annexe, (les opérations d'aménagement et les ventes de terrains étant terminées), **à l'unanimité des suffrages exprimés (26)**.

### Budget THERMES COMPTE ADMINISTRATIF 2005

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

La présentation du Compte Administratif 2005 du budget annexe THERMES fait apparaître les mouvements suivants :

**- Section de Fonctionnement**

Résultat reporté	
Dépenses	52 036,37 €
Recettes	58 242,98 €
D'où un excédent	6 206,61 €

**- Section d'investissement**

Résultat reporté	27 183,55 €
Dépenses	253 105,54 €
Recettes	10 825,38 €
D'où un déficit avant la reprise des restes à réaliser	215 096,61 €

**Mme Ducournau** : « Le module ne devait il pas être déplacé dans votre futur projet? »

**M. Bouron** : « Il ne devait pas être déplacé, mais détruit. »

**M.le Maire** : « Oui, détruit. »

**M. Bouron** : « C'était un module expérimental. »

**M. Castagnet** : « Et comme l'expérience est terminée... »

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

**M. Bouron** : « L'expérience étant concluante.... »

**M. le Maire** : « Cette expérience nous a permis d'obtenir l'agrément du Ministère de la santé. Tout va bien. »

**Mme Ducournau** : « Très bien. »

**M. Castagnet** : « Je demanderais pour la prochaine fois, dans ce budget des thermes , que l'on détaille les chiffres. Pour que l'on ne se retrouve pas, c'était la question que je vous avais posée, avec une facture de 111 000 € pour la remise en état du forage. Je souhaiterais, dans le prochain budget, que l'on mette le détail de ce que représentent les sommes. »

**M. le Maire** : « Cela ne pose pas la moindre difficulté, nous n'avons rien à cacher. »

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** le Compte Administratif du budget annexe THERMES, le Compte de Gestion établi en termes identiques ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à l'unanimité des suffrages exprimés (26)**.

### **Budget annexe THERMES Affectation du résultat exercice 2005**

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Le conseil municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 6 206,61 €

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 215 096,61 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2005 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2005.

Décide sur la proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 6 206,61 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE**, les propositions de M. le rapporteur **à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**.

**Budget annexe : TRANSPORTS**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

**Rapporteur : M. Jean Claude BOURON**

La présentation du Compte Administratif 2005 du budget annexe TRANSPORTS fait apparaître les mouvements suivants :

**- Section de Fonctionnement:**

Résultat de fonctionnement reporté	
Dépenses	32 883,76 €
Recettes	32 914,26 €
d'où un excédent de	30,50 €

**- Section d'Investissement:**

Déficit d'investissement reporté	30,50 €
Dépenses	8 842,05 €
Recettes	8 842,05 €
d'où un déficit	30,50 €

**M. Bouron** : « En dépense d'investissement, nous avons la somme de 8842 € qui correspond aux emprunts réalisés sur l'ancien bus. Ces emprunts se terminent en même temps que l'ancien bus est réformé. Il n'y a pas d'emprunt qui court avec un bus qui serait réformé. Cet emprunt se terminait en 2005. »

**M. Castagnet** : « Le budget s'équilibre à 26 000 €, ce qui correspond au salaire du chauffeur. »

**M. Bouron** : « Voilà. »

**M. Castagnet** : « Mais le salaire du chauffeur se trouve dans le budget général. »

**M. Bouron** : « Il est payé par le budget transport au budget général. »

**M. Castagnet** : « D'accord. »

**M. Bouron** : « Dans les dépenses qui s'élèvent à 32 000 € il y a le salaire du chauffeur. Dans les recettes, vous trouvez la subvention d'équilibre plus le paiement des passagers. »

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** le Compte Administratif du Budget annexe Transports, le Compte de gestion établi en termes identiques ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à l'unanimité des suffrages exprimés (26)**.

**Budget annexe TRANSPORTS  
Affectation du résultat exercice 2005**

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Le conseil municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 43-1.

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 30,50 €

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2005.

Décide sur la proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 30,50 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE**, les propositions de M. le rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

**Budget annexe : ZONES INDUSTRIELLES  
COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

**Rapporteur : M. Jean Claude BOURON**

La présentation du Compte Administratif 2005 du budget annexe ZONES INDUSTRIELLES fait apparaître les mouvements suivants :

**- Section de Fonctionnement:**

Excédent de fonctionnement reporté	
Dépenses	1 040 501,27 €
Recettes	1 040 501,27 €
d'où un résultat de l'exercice	0

**- Section d'Investissement:**

Excédent d'investissement reporté	71 074,76 €
Dépenses	436 518,83 €
Recettes	618 382,25 €

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

d'où un excédent

252 938,18 €

**M. Bouron** : « Quand nous solderons cette opération, l'année prochaine je pense puisque tous les terrains seront vendus à ce moment-là, le compte ne sera peut-être pas à zéro. Nous aurons peut-être un excédent sur ce budget annexe mais qui ne sera pas de 253 000 € »

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** le Compte administratif du budget annexe Zones Industrielles, le compte de gestion établi en termes identiques ainsi que la reprise des excédents et déficits, **à l'unanimité des suffrages exprimés (26)**.

### **Budget annexe : LOTISSEMENT VALLON DU PONANT COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

**Rapporteur : M. Jean Claude BOURON**

La présentation du Compte Administratif 2005 du budget annexe du LOTISSEMENT VALLON DU PONANT fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement:

Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Dépenses	191 153,65 €
Recettes	191 153,65 €
Résultat de fonctionnement	0,00 €

- Section d'Investissement:

Résultat d'investissement reporté	0,00 €
Dépenses	191 153,65 €
Recettes	0,00 €
Résultat d'investissement Déficit	191 153,65 €

**M. Bouron** : « Ce lotissement est juste constitué et il n'y a pas de terrain vendu aujourd'hui. »

**M. Castagnet** : « Il y en a de vendus depuis le 1<sup>er</sup> janvier. »

**M. le Maire** : « Il y en a de retenus. »

**M. Castagnet** : « Les actes ne sont pas signés ? C'est imminent. »

**M. le Maire** : « Sur 37 lots, il y en a une vingtaine de retenus. »

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

**M. Bouron** : « Sur l'exercice 2005, il n'y a pas de recettes. La seule dépense était un emprunt qui n'a pas été réalisé. »

**M. Castagnet** : « Le percepteur est aussi d'accord sur ces budgets annexes ? »

**M. Bouron** : « Bien entendu. »

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte le Compte Administratif du budget annexe LOTISSEMENT VALLON DU PONANT, le compte de gestion établi en termes identiques ainsi que la reprise des excédents et déficits. **à l'unanimité des suffrages exprimés (26).**

**M. Castagnet** : « Je voulais signaler que les photocopies fournies étaient de mauvaise qualité. Je ne vais pas relire ces documents ce soir, mais il y en a beaucoup qui ne sont pas de bonne qualité. La prochaine fois, il faudra essayer de les tirer un peu mieux parce que je me suis abîmé les yeux. »

**M. Gomez** : « Nous allons changer le photocopieur. »

**M. le Maire** : « Ou alors il faut que vous changiez vos lunettes. »

**M. Castagnet** : « Vous pouvez me payer des lunettes si vous voulez. »

**M. le Maire** : « Nous tiendrons compte de cette remarque. A moins que vous n'ayiez changé de lunettes. »

**M. Castagnet** : « J'espère que ce n'est pas fait exprès. »

### **TRANSFERTS DE TERRAINS DU BUDGET ZONES INDUSTRIELLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE**

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Par délibérations des 2 mars et 8 septembre 2005, la ville a procédé d'une part à des acquisitions de parcelles de terre pour une superficie de 47ha 65a 90ca et d'autre part à des échanges multilatéraux, afin de réaliser une extension de la zone commerciale et industrielle de la Grenoblerie.

Au total les terrains acquis (19ha 66a 82ca) représentent une contre-valeur de 316 054,09 € et les parcelles échangées 275 648,09 €, ce qui a induit le versement d'une soulte de 40 406 €

Ces inscriptions budgétaires figurent au budget annexe Zones Industrielles.

L'affectation des terrains acquis est prévue comme suit :

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

- vente à la Société ODI dans le cadre de l'extension de la zone de la Grenoblerie de 4ha 62a 52ca pour une valeur de 250 000 €
  - vente à un agriculteur de 4ha 69a 50ca pour une valeur de 26 680 €
  - vente d'un terrain sis à Ternant de 1ha 26a 40ca pour une valeur de 75 840 €
- Un espace de 9ha 08a 40ca demeurera en instance d'affectation pour une valeur non déterminée à ce jour.

Afin de ne pas immobiliser inutilement les terrains qui ne sont pas spécifiquement affectés à l'activité industrielle et commerciale, il est proposé d'organiser un transfert entre le budget annexe et le budget principal. Ainsi, le budget annexe conserverait uniquement les terrains destinés à l'extension de la zone, résultat de la délibération du 2 février 2006 (compromis de vente à ODI), les autres terrains seraient acquis par la Ville en vue de les céder.

Dans ces conditions les écritures apparaîtront comme suit :

<b><u>Budget principal</u></b>		Dépenses	Recettes
2118.8220.0672	Acquisition terrains	66 100 €	
024	Vente terrains		102 520 €
<b><u>Budget annexe Zones Industrielles</u></b>			
7015.944	Vente terrains		66 100 €

Je vous propose :

- d'adopter le principe des transactions sus-évoquées, les inscriptions budgétaires correspondantes étant portées aux budgets correspondants.

**M. Bouron** : « En réalité, le budget annexe vend à la ville les terrains qui ne concernent plus les zones industrielles. C'est simplement un jeu d'écritures. »

**M. Mercier** : « Par simple curiosité, quelle est la destination actuelle des 9 hectares ? Elles sont données en bail précaire ? Qu'est-ce qu'elles deviennent ? »

**M. Bouron** : « Cela nous servira pour des échanges de terrain pour constituer d'autres zones. »

**M. Brilloit** : « Ces terrains sont loués par la SAFER. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BOUTONNE AMONT**  
**Participation des communes du bassin versant**

**Rapporteur : M. Jean BRILLOIT**

Le Conseil syndical du SIBA réuni le 8 mars 2006,

- considérant que la restauration du cours des affluents de la Boutonne concerne presque intégralement le territoire des communes du bassin versant,
- considérant que le coût de ce programme prioritaire ne cesse de croître,

a décidé de porter le taux participation des communes du bassin versant de 12 à 15 % du montant des dépenses de fonctionnement

En sa qualité de commune adhérente au SIBA, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette décision.

**M. Brilloit** : « Cela n'a aucune répercussion financière pour nous, cela ne concerne que les communes du bassin versant de la Boutonne. »

**M. Castagnet** : « Je ne comprends pas. »

**M. Brilloit** : « Le syndicat est constitué à l'origine par les communes traversées par la Boutonne. Les communes du bassin versant, c'est-à-dire les communes qui sont traversées par un cours d'eau qui se jette ensuite dans la Boutonne, ont ensuite rejoint le syndicat. Le pourcentage n'était pas le même... »

**M. Castagnet** : « Il faudrait changer de terminologie alors. Le bassin versant, c'est la totalité de ce qui se déverse dans la Boutonne. Je ne comprends pas. »

**M. Brilloit** : « C'est que le syndicat à l'origine... »

**M. le Maire** : « C'est une question d'histoire. »

**M. Castagnet** : « Il faudrait dénommer cela autrement alors ! Ce n'est pas un problème. La seule chose que je regrette dans cette affaire-là c'est que le SIBA continue à faire des travaux au jour le jour au lieu de faire un programme de réfections sur la totalité de la vallée de la Boutonne de Saint-Jean-d'Angély jusqu'aux Deux-Sèvres, programme qui serait financé par la totalité des collectivités. Il faudrait faire les choses complètement au lieu de boucher des trous... »

**M. le Maire** : « C'est la logique. Je suis d'accord avec vous. Un programme permettrait d'avoir une vision d'ensemble avec un calendrier de réalisation des travaux. »

**M. Castagnet** : « Sur plusieurs années ou peu importe. »

**M. le Maire** : « J'imagine que ce n'est pas une chose impossible à faire. »

**M. Mirouse** : « Heureusement qu'ils sont là pour faire ces travaux. »

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006**

**M. Castagnet** : « Bien sûr. Ils sont là pour cela. On répond aux urgences mais on ne fait pas un programme de fond. Il y a des subventions qui ne peuvent pas arriver intégralement dans le cas de ces interventions particulières. »

**M. le Maire** : « Mais il faut aussi ces interventions d'urgence. »

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (PERSONNEL PERMANENT)**

**Rapporteur** : **Mme Françoise MESNARD**

Un de nos agents, actuellement rédacteur territorial, peut bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur principal.

Dans la perspective de cette promotion, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, un poste de rédacteur principal à temps complet.

**Mme Ducournau** : « Quelle est l'incidence financière de ce changement de grade ? »

**Mme Mesnard** : « Je vais vous le dire dès que M. Bernard m'aura donné le chiffre. Je vous rassure, cela ne va pas grever le budget. Les augmentations des fonctionnaires sont toujours modestes. »

**Mme Ducournau** : « C'est à titre d'information. »

**M. le Maire** : « Nous allons vous donner les éléments. »

**M. Gomez** : « Cela fait 7 points d'indice à environ 4 euros le point brut. »

**Mme Mesnard** : « Cela fait 28 euros par mois répercutés sur les mois restants de 2006. »

**M. Bouron** : « Quelques paquets de cigarettes. »

**Mme Ducournau** : « Ce n'est pas royal ! »

**M. le Maire** : « Tout le monde ne peut pas être royal ! »

**Mme Ducournau** : « C'est certain. »

**Mme Mesnard** : « Dans cette affaire, il me semble que c'est le gouvernement qui décide. »

**M. le Maire** : « Je vous accorde que ce n'est pas très brillant comme astuce. »

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

**ADOPTE** les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

### **FESTIVAL DE THÉÂTRE** Convention avec l'A4

#### **Rapporteur : M. le Maire**

Afin de pérenniser l'activité culturelle pendant l'été, j'ai proposé à l'Association Angérienne d'Action Artistique d'assurer sur le site de l'Abbaye royale, la programmation du festival de théâtre.

Forte de son expérience réussie en 2004 et 2005, l'association a établi un nouveau programme de cinq spectacles qui seront présentés, dans la cour des Angériens, du 5 au 13 août prochains.

Pour concrétiser cette collaboration, il est envisagé de reconduire la convention de partenariat précédemment conclue. Le projet définit les obligations des deux parties, et principalement :

- l'A4 assurera la direction artistique du festival et toutes les responsabilités aux plans organisationnel et financier, avec un budget prévisionnel établi en dépenses et recettes, d'un montant de 98 675 €;
- la Ville fournira les locaux, une partie du matériel scénique qui sera installé par des agents municipaux, ainsi qu'une aide à la communication.

En outre, la Ville apporte une aide financière de 30 000 € (crédits votés au BP 2006, au compte 6574/3302).

Comme les années passées, cette manifestation sera inscrite dans le programme "Sites en scène", mis en place par le Conseil Général qui a été sollicité à ce titre, pour l'attribution à l'A4, d'une subvention d'un montant identique à la subvention municipale.

Dans la perspective où la subvention du Conseil Général ne serait pas versée avant le 31 juillet, la Ville pourrait se substituer au Département de façon provisoire, l'A4 remboursant la somme correspondante (30 000 €) dès réception des crédits du Département.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de festival de théâtre ainsi présenté
- de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'A4
- de voter les crédits nécessaires à l'avance remboursable (30.000 €) en dépenses et recettes, au compte 16878.

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

**M. le Maire :** « Comme vous le savez, cela va faire la troisième année que l'A4 a repris la direction du festival. Ce dernier se déroule dans d'excellentes conditions, comme chacun d'entre vous a pu l'observer, artistiques et financières. Sur ce dernier point, il faut noter que le budget est parfaitement équilibré. Pour concrétiser cette collaboration avec l'A4, nous vous proposons cette convention. »

**Mme Ducournau :** « Je voulais juste savoir à quelle date avaient été versées les subventions des années précédentes. »

**M. le Maire :** « Toutes les collectivités territoriales ont un certain retard, ce sont des machines assez lourdes, pour le versement des subventions. Le Conseil Général se trouve dans la même situation que la Région ou d'autres collectivités. C'est vrai que ce décalage dans le temps gêne la trésorerie des associations et notamment de l'A4. C'est pour aider l'association à mieux gérer son budget que nous prenons cette délibération.

Je voudrais d'ailleurs remercier le Conseil Général, qui est ici représenté par le Conseiller Général de Saint-Jean-d'Angély. C'est vrai que le Conseil Général nous accompagne bien dans le cadre de « Sites en scène ». Cela permet une communication importante autour de cette manifestation. Saint-Jean-d'Angély a même l'ambition de rester un pôle de théâtre important et j'espère que dans le futur, on arrivera avec l'aide de l'A4, et de tout son groupe de bénévoles, à avoir un festival de plus en plus reconnu au plan régional et national. J'en profite pour remercier le Président de l'A4 et toute son équipe qui travaillent beaucoup pour la réussite de ce festival. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (27)**.

### **MUSÉE DES CORDELIERS** Acquisition d'oeuvres

#### **Rapporteur : Mme Babette CARDET**

Afin d'accroître le fonds d'art régional du Musée des Cordeliers, je propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie d'une collection prestigieuse de céramiques de Saintonge mise en vente par son propriétaire, M. Michel Rullier.

La totalité de la collection étant répartie sur plusieurs musées de la région, le choix de la Ville s'est porté plus particulièrement sur un lot de dix huit pièces de céramique domestique et culinaire : pichet, tonnelet, vase, cruches, plat et navettes datant du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, pour un montant de 10.000 euros.

Ce projet pourrait être financé par le Fonds régional d'acquisition des musées qui accorde habituellement son aide à hauteur de 80 % du coût d'objectif, soit une aide de 8.000 €. L'aide financière du Conseil Général peut également être sollicitée (20 % du solde après déduction des aides de l'Etat, soit 400 €).

Je propose au Conseil municipal d'autoriser le Maire :

- à lancer la procédure d'acquisition le moment venu,

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006**

- à solliciter l'aide de l'État (DRAC) et du Conseil Général.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget en dépenses et recettes.

**M. Castagnet** : « Je vous rappelle ce que je vous ai demandé en commission des finances. Il faudrait essayer de créer une salle qui puisse accueillir les pierres taillées de l'ancien musée. »

**M. le Maire** : « Une salle préhistoire ? »

**M. Castagnet** : « Voilà. Cela me paraît important. »

**M. le Maire** : « C'est une bonne idée. »

**M. Castagnet** : « Je crois qu'il faudrait le faire. »

**M. le Maire** : « Nous avons un musée que nous avons complètement rénové, nous avons des collections de grande valeur, mais le principe c'est d'enrichir ces collections chaque année en procédant à des achats. Chaque fois que se présente une occasion, il est utile de le faire puisque nous avons des aides importantes de l'Etat, de la Région et aussi du Conseil Général. »

**Mme Ducournau** : « Puisque nous en sommes au chapitre du fond d'art régional du musée des Cordeliers, pouvez vous nous dire pourquoi la présentation des sculptures, récemment acquises, de M. Charpentier qui avait été annoncée dans la presse pour la nuit des musées, a-t-elle été annulée ? »

**M. le Maire** : « Cela tombe bien. Je me suis rendu au musée il y a 48 heures et je peux vous dire que la première sculpture est arrivée. Il faut laisser le temps au temps. Les sculptures de M. Charpentier seront bien présentées au musée des Cordeliers. Ne vous faites aucun souci. »

**Mme Ducournau** : « Je n'étais pas inquiète. C'était juste pour information. »

**M. le Maire** : « Je vous donne une information récente puisque j'ai vu moi-même la sculpture il y a 48 heures. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

### **MUSÉE DES CORDELIERS Programmation culturelle 2006**

**Rapporteur** : **Mme Babette CARDET**

Comme l'an passé, un projet de programmation culturelle a été élaboré pour l'année 2006 en matière d'expositions temporaires, l'Etat (Direction Régionale des Affaires culturelles) pouvant apporter son aide financière à l'ensemble de ces actions.

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

Il s'agit plus précisément du programme suivant :

- **Mi-juin à mi-octobre**, "Le patrimoine fluvial européen", exposition archéologique conçue par le Service Régional d'Archéologie (DRAC) dans le cadre d'un projet européen "Culture 2000" et retraçant l'ensemble des fouilles subaquatiques dans les fleuves Danube (Hongrie), Ljublanica (Slovénie) et Charente. Les objets présentés, en particulier d'origine viking, correspondent aux fouilles dans la Charente. Ils seront complétés par des armes vikings appartenant aux collections du Musée. Un programme d'animations et de conférences est prévu : archéologie subaquatique, restauration des objets métalliques.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 500 € (frais d'installation, de communication, assurance).

- **Fin octobre à fin novembre**, "Peintures de Pierre Cazals", exposition d'art contemporain monographique. Ce jeune peintre diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts est installé dans la région. L'exposition sera l'occasion de présenter l'évolution de son œuvre, principalement abstraite. Des rencontres avec l'artiste seront organisées.

Un catalogue pourrait être édité avec l'aide financière du Pays des Vals de Saintonge dans le cadre du Contrat de territoire, jusqu'à hauteur de 100 % du coût sous condition de gratuité (devis estimatif établi à hauteur de 5 900 €TTC).

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 8 500 € (frais d'accrochage, de communication, d'assurance, conception et réalisation du catalogue).

- **Début décembre à avril 2007**, exposition d'arts africains élaborée à partir des collections du musée des Beaux-Arts d'Angoulême, très riches dans ce domaine. Un partenariat avec la bibliothèque municipale (contes africains) et des animations musicales sur instruments africains sont prévus.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 3 000 € (frais de réalisation technique, communication et assurance)

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait connaître que l'Etat était susceptible d'accorder une aide financière à ces trois expositions :

- Archéologie fluviale	900 €	
- Pierre Cazals	3 060 €	
- Arts africains	1 040 €	soit un total de 5 000 €

Je propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- à solliciter l'aide de l'État (DRAC) et du Pays des Vals de Saintonge,
- à signer tout document afférent à ce projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**M. le Maire** : « Je me réjouis qu'il y ait un programme de grande qualité qui permettra de faire vivre notre musée, ce qui est le vœu de chaque conseiller municipal. Cela me permet de penser que ce musée sera de plus en plus actif. Les musées régionaux n'ont pas actuellement un nombre

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

considérable d'entrées. Si je suis bien informé, les quatre musées de Saintes font à peine 10 000 entrées par an. Nous, nous nous rapprochons de 5000 entrées, ce qui est très bien. »

**M. Castagnet** : « Dont 4500 non payantes. »

**M. le Maire** : « Ce n'est pas exact. Ce n'est pas vrai. Cela permet de mettre la culture à la portée de chacun. Si c'est parfois non payant, c'est bien parce que cela permet à des personnes qui ne seraient jamais venues dans un musée de le faire. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

### **TOUR DE L'HORLOGE** **Conditions d'ouverture et tarif**

**Rapporteur : Mme Babette CARDET**

La Tour de l'horloge, classée Monument historique en 1892, a bénéficié d'un programme de restauration extérieure et intérieure, en 1998-99.

L'exposition permanente qui sera bientôt installée dans les quatre salles de la tour enrichira la visite du monument en présentant les grands axes de son histoire :

- la situation de la tour de l'horloge dans l'évolution urbaine,
- son identité architecturale (époque de construction, architecture défensive,...),
- symbole des libertés communales : charte de commune, échevinage, tocsin,
- élément de défense : tour de guet,
- prison : informations sur les graffiti.

L'acquisition par la ville du bâtiment commercial mitoyen, situé à l'angle des rues Grosse Horloge et de l'Hôtel de ville, a permis l'aménagement d'une salle d'accueil et d'information des visiteurs, au rez-de-chaussée.

Il s'agit maintenant de mettre en place un mode de fonctionnement du site avec les orientations suivantes :

- affirmer sa vocation culturelle et pédagogique en créant un réseau avec le Musée des Cordeliers et d'autres sites de visite alentour,
- établir des relations suivies avec les établissements scolaires et tous les groupes ou associations pouvant être intéressés par le patrimoine et sa mise en valeur touristique,
- intégrer la visite de la tour dans l'offre touristique proposée par l'office de tourisme. - mener une action d'information pour promouvoir le site : dépliant de présentation, site [angely.net](http://angely.net), contacts avec les médias, signalisation extérieure par des bannières

L'édition de plusieurs documents de visite est prévue : un dépliant "visiteur" en français et en anglais, un dépliant-jeu pour le jeune public et une borne multimédia pour une visite virtuelle de l'exposition.

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

Les horaires d'ouverture seront différenciés selon les saisons en correspondance avec ceux du musée:

- en basse saison (septembre à mai inclus), ouverture l'après-midi de 14h à 18h, du mardi au dimanche,
- en haute saison (juin à août inclus), ouverture de 10h à 18h30 du mardi au samedi (dimanche de 14h30 à 18h).

Le tarif des visites est proposé de façon à favoriser les échanges avec le musée, un billet groupé permettant la visite des deux sites :

- visite simple                    - billet/adulte : 2,50 €  
   - billet/groupe + 12 personnes : 1,50 €
- pass Musée / Tour           - billet adulte : 4 €  
   - billet/groupe : 2.5 €

La gratuité serait accordée :

- aux moins de 18 ans et les groupes scolaires,
- lors des Journées du patrimoine (3<sup>ème</sup> week-end du mois de septembre).

Pour permettre l'exploitation de ce site, il y aurait lieu de modifier la régie de recettes créée pour le musée par délibération du 27 mars 2003 afin d'établir une régie commune.

Je propose au Conseil municipal :

- d'approuver ce projet culturel,
- d'approuver les conditions d'ouverture et les tarifs de visite,
- d'autoriser la modification de la régie de recettes.

**Mme Ducournau** : « Il est souhaitable que le pass musée-tour permette d'augmenter de façon significative la fréquentation du musée. »

**M. le Maire** : « Bien sûr, c'est l'objectif recherché. »

**Mme Ducournau** : « Oui, mais enfin... Espérons que cela se révèlera tel que... »

**M. le Maire** : « Oui, parce que l'intérêt qui sera porté à la tour de l'horloge, ancien beffroi, renforcera je crois, l'attrait que peut avoir le binôme musée-tour de l'horloge. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de Madame le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**.

## SECTORISATION SCOLAIRE

**Rapporteur : Mme Michèle TOUCAS BOUTEAU**

Conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales portant modification du Code de l'Éducation (article L 131-5), la sectorisation des écoles primaires et maternelles doit être arrêtée par délibération du Conseil Municipal.

De façon à formaliser ces exigences, je vous propose d'entériner la sectorisation déjà pratiquée qui consiste à inscrire les enfants en fonction de leur domicile et de la capacité d'accueil des établissements scolaires (cf plans joints).

S'agissant des enfants des communes de Ternant, Courcelles et Voissay, communes ne disposant pas d'école, le dispositif suivant est proposé :

Pour les primaires :	Courcelles, Ternant et Voissay : école Joseph Lair
Pour les maternelles :	Courcelles : école B. Profit Ternant et Voissay : école Régnaud

Dérogations en usage :

En fonction des places disponibles, des dérogations au principe d'inscription dans l'école de secteur peuvent être accordées dans les cas suivants :

- famille monoparentale avec horaires de travail particuliers, (travail de nuit,..)
- école du secteur de résidence de la nourrice agréée (copie du contrat à fournir)
- inscription d'un enfant dans une autre école si celle de son secteur est complète
- résidence sur une « rue frontière » : choix d'inscription sur l'un ou l'autre secteur
- problèmes familiaux ou professionnels particuliers sur avis de la commission scolaire

Ne sont pas soumis aux règles de la sectorisation :

- les enfants scolarisés en CLIS
- les enfants déscolarisés de leur école de secteur par décision de l'équipe éducative validée par l'Éducation Nationale
- un enfant scolarisé hors secteur peut y finir sa scolarité
- le frère ou la sœur d'un enfant scolarisé hors secteur peut être scolarisé sur la même école que son aîné.

La décision revient au Maire, seul compétent en la matière.

Il est proposé d'approuver ce dispositif.

**Mme Toucas-Bouteau** : « La loi nous obligeant à définir des secteurs scolaires, nous nous sommes efforcés de le faire en respectant ce qui se fait actuellement. »

**M. Castagnet** : « Est-ce que, pour les écoles primaires et maternelles, les communes que vous avez citées paient ? »

**M. le Maire** : « Bien sûr. »

**M. Castagnet** : « Toutes pareil ? »

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

**Mme Toucas-Bouteau** : « Par enfant. »

**M. le Maire** : « Il n'y a pas de doute là-dessus. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « ESTHÉTIQUE EN MILIEU HOSPITALIER »**

**Rapporteur** : Mme Mireille DICHTEL

L'association « Esthétique en Milieu Hospitalier » propose des soins gratuits aux patients admis en service Oncologie du Centre Hospitalier de la Ville de LA ROCHELLE.

Cette action bénéficie aux personnes résidant sur le département de la Charente-Maritime, et leur apporte un soutien psychologique indéniable.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement de cette action en accordant à l'association une subvention exceptionnelle de 200 €

Les crédits nécessaires seront inscrits par décision modificative au compte 6574.5200 (interventions sociales).

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION A.D.S.F. AFRIQUE**

**Rapporteur** : Mme Mireille DICHTEL

L'association A.D.S.F. Afrique propose des stages techniques et pédagogiques aux enseignants des centres de formation professionnelle de Casamance (Sénégal).

Des professeurs à la retraite membres de l'association, sont appelés à intervenir bénévolement sur le terrain 3 fois dans l'année, à raison de deux semaines par stage.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement de cette action en accordant à l'association une subvention exceptionnelle de 900 €

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006**

Les crédits nécessaires seront inscrits par décision modificative au compte 6574.5200 (interventions sociales).

**Mme Ducournau** : « Est-ce qu'il y a des membres de cette association à Saint-Jean-d'Angély ? »

**M. le Maire** : « Oui. Des anciens professeurs du lycée Blaise Pascal. »

**Mme Ducournau** : « Pourquoi est-ce la première année que l'on s'intéresse à cette association ? Elle devait exister antérieurement. »

**M. le Maire** : « Ces professeurs sont maintenant à la retraite. Ils disposent donc de plus de temps pour aller organiser cette remise à niveau au cours de stages. Les gens qui ont été formés là-bas depuis plusieurs années en liaison avec le lycée Blaise Pascal ont acquis une compétence sur d'anciens moteurs.

Maintenant, les véhicules, avec l'électronique, sont plus difficiles à réparer. C'est pourquoi l'on organise ces stages. Les professeurs du lycée Blaise Pascal qui avaient l'habitude de ces relations avec la Casamance se sont proposés d'y aller. C'est une sorte de jumelage d'assistance technique entre le lycée Blaise Pascal et la Casamance. «

**Mme Ducournau** : « Merci. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de Madame le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**.

### **VENTE D'UN TERRAIN A M. NIVARD**

#### **Rapporteur : M. Victorien MIROUSE**

Par délibération du 2 février 2006, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une enquête publique de manière à déclasser du domaine public une portion de chemin (rue du Petit Fossemagne) pour la vendre au riverain (M. NIVARD).

Le commissaire enquêteur ayant donné un avis favorable à ce projet à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 mars au 1<sup>er</sup> avril 2006,

il est proposé au Conseil Municipal :

- de **DECLASSER** cette portion de chemin du domaine public communal et de **INCORPORER** dans le domaine privé de la commune,
- de vendre cette parcelle cadastrée section AN 344 d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> à M. NIVARD au prix de 125 € suivant estimation des services fiscaux du 21 décembre 2005,
- d'**AUTORISER** le Maire à signer l'acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier étant précisé que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

**M. Castagnet** : « Deux petites observations. Je vous rappellerai que pour 125 euros, nous n'avons pas besoin de l'estimation des Domaines. La barre est beaucoup plus haute. »

**M. le Maire** : « C'est la règle. »

**M. Castagnet** : « Non, non, pas pour les petites sommes. »

**M. le Maire** : « A priori, on ne sait pas combien ça coûte remarque le Directeur des Services... »

**M. Castagnet** : « La barre doit être à 5000 ou 10 000 euros, je ne sais pas combien c'est. Je ne sais pas si on peut, dans la même délibération, déclasser le domaine public, l'incorporer dans le domaine privé et le vendre. »

**M. Gomez** : « Si, si. »

**M. Castagnet** : « Dans la même délibération ? »

**M. Gomez** : « Si vous le souhaitez, on peut en faire deux. »

**M. Castagnet** : « Cela ne me dérange pas. »

**M. Gomez** : « Cela ne change rien puisqu'il y a le déclassement qui est fait. »

**M. Castagnet** : « Ce n'est pas grave. »

**M. le Maire** : « Dans la démarche, chacun est d'accord sur ce qui a été proposé. »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés  
(27)

### **RÉFORME ET VENTE DE VÉHICULES ET MATÉRIEL**

**Rapporteur : M. Victorien MIROUSE**

Compte tenu de leur vétusté, il est proposé au Conseil Municipal de réformer et de vendre au plus offrant :

- un camion type multi benne marque Renault type S130 immatriculé 8738 TS17, date de première mise en circulation le 2 janvier 1987, soit près de 20 ans d'âge avec 416 000 km. Mise à prix : 8 000 €

- un camion Citroën C35 immatriculé 294 SV 17, date de première mise en circulation le 12 juin 1987, soit près de 20 ans d'âge avec 210 000 km. Mise à prix : 500 €

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

- une tondeuse auto porteuse Ransomes, date de première mise en circulation mars 1997.  
Mise à prix : 1 500 €

Les propositions seront adressées sous enveloppe cachetée en mairie avant le 24 juin 2006.

**Mme Ducournau** : « Comment sont déterminés les prix ? »

**M. le Maire** : « C'est la loi du marché. »

**Mme Ducournau** : « Il n'y a pas un argus pour des véhicules aussi anciens ? »

**M. Mirouse** : « Vous pouvez faire une proposition. »

**M. le Maire** : « Je ne connais pas le marché de la tondeuse. »

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (27)**.

## **MAISON DE LA TOUR - AVENANT AU MARCHÉ DES ENTREPRISES CAILLAUD ET L'ANGÉRIENNE DE CARRELAGE**

**Rapporteur** : M. Victorien MIROUSE

Par Délibération du 30 mars 2006, notre conseil a accepté les avenants relatifs aux travaux de la Maison de la Tour. Or, deux entreprises voient le montant de leurs prestations augmenter de 5 % par rapport à leurs marchés initiaux. Dans ces conditions, la commission d'appel d'offres devait être saisie, ce qui n'a pas été le cas. Aussi, à la demande du contrôle de légalité, la commission ad hoc s'est réunie le 29 mai 2006 et a émis un avis favorable à la passation des avenants avec les entreprises :

	Montants HT en euro
- Ets CAILLAUD	+ 3 553,00
- ANGERIENNE DE CARRELAGE	+ 1 762,75

Pour mémoire il est rappelé, que les travaux supplémentaires pour l'ensemble du chantier se sont élevés à 745,86 €HT (892,05 €TTC) décomposés comme suit :

- délibération du 8 septembre 2005	- 993,23
- délibération du 30 mars 2006 (non compris entreprises ci-dessus)	- 3 576,66
- délibération du 01.06.2006	<u>+ 5 315,75</u>
Total HT	745,86

Il est proposé au Conseil Municipal :

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006**

- d'AUTORISER le Maire à signer les avenants correspondants avec les entreprises ci-dessus mentionnées, les crédits étant inscrits au budget,
- de PROROGER le délai d'exécution des travaux au 15 juin 2006.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

### **VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ SUR LA COMMUNE DE TERNANT**

**Rapporteur : M. Victorien MIROUSE**

La SARL LA LANDE, propriétaire sur la commune de Ternant souhaite se porter acquéreur de la parcelle appartenant à notre commune cadastrée ZE 2 d'une superficie de 1 ha 26 a 40 ca au prix de 6 €/m<sup>2</sup> suivant estimation des domaines du 19 mai 2006.

Cette parcelle, enclavée, ne revêt pour la commune aucun intérêt particulier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de VENDRE la parcelle ZE n° 2 à la SARL LA LANDE au prix de 6 €/m<sup>2</sup> soit un total de 75 840 €,
- d'AUTORISER le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette transaction.

**M. Castagnet** : « Je voulais faire une observation. Ce n'est pas Mme Rugel qui achète mais une société. Avant d'envoyer la délibération à la maison d'en face, il faudrait indiquer le nom de la bonne société. »

**M. Gomez** : « Vous avez raison. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006**  
**LOTISSEMENT D'HABITATIONS LE « VALLON DU PONANT »**  
**AVENANT AU MARCHÉ DES ENTREPRISES**

**Rapporteur : M. Victorien MIROUSE**

Au cours des travaux de viabilisation du lotissement le « Vallon du Ponant », il apparut souhaitable de modifier certaines prestations pour un montant global TTC de 23 950,29 €

C'est ainsi que :

- les parkings seront réalisés en enrobé à chaud au lieu de revêtement en bi-couche,
- le talus le long du terrain Bricomarché sera remodelé, végétalisé et arboré,
- la clôture en limite de la propriété du centre de secours sera déplacée pour élargir l'accès au lotissement,
- les lampadaires seront remplacés par des lanternes type « Pilote » d'un fonctionnement beaucoup plus économique,
- compte tenu de la convention passée avec GDF, le matériel nécessaire à la réalisation du réseau gaz sera fourni par cette entreprise,

La commission d'appel d'offres, réunie le 29 mai 2006, ayant émis un avis favorable aux travaux supplémentaires qui lui ont été soumis,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'AUTORISER le maire à signer les avenants ci-après :

SEC TP plus value de 21 453,45 €HT ce qui porte le montant de son marché de la somme de 327 692,40 €HT à la somme de 349 145,85 €HT,

CARRE VERT PAYSAGE plus value de 5 142,08 €HT ce qui porte le montant de son marché de la somme de 12 665,95 €HT à la somme de 17 808,03 €HT,

RIVET RESEAUX (lot 3) plus value de 4 237,80 €HT ce qui porte le montant de son marché de la somme de 21 298,30 €HT à la somme de 25 536,10 €HT,

RIVET RESEAUX (lot 5) moins value de 10 808,00 €HT ce qui porte le montant de son marché de la somme de 56 052,50 €HT à la somme de 45 244,50 €HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le délai d'exécution des travaux est prorogé au 15 juin 2006 à l'exception du lot « espaces verts ». En effet, il paraît préférable de reporter le début des travaux de ce lot au 1<sup>er</sup> octobre 2006 (pour une durée de deux mois) afin de s'assurer d'un bon enracinement des végétaux.

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

### DÉCISION MODIFICATIVE

**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON**

Certains réajustements de crédits en dépenses et en recettes étant nécessaires, il est proposé au Conseil Municipal les inscriptions suivantes :

<b>BUDGET VILLE</b>		<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<u>Investissement</u>			
2118-8220-0672	Acquisition terrains Zones industrielles	66 100 €	
024	Vente de terrains		102 520 €
024	Vente ordinateurs		350 €
16878-01	Avance remboursable A4	30 000 €	30 000 €
2764-01	Avance remboursable AA4	30 000 €	30 000 €
2188-3302-0714	Acquisition instruments musique	300 €	
2183-020-0222	Acquisition matériel de bureau	8 000 €	
2188-020-0222	Acquisition matériel sono	5 500 €	
2031-4000-0691	Frais études base nautique	5 000 €	
205-01-0722	Acquisition logiciels	- 7 000 €	
21889-020-0222	Acquisition matériel de bureau	7 000 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		- 17 970 €
	<b>TOTAL</b>	<b>144 900 €</b>	<b>144 900 €</b>
<u>Fonctionnement</u>			
022	Dépenses imprévues	16 870 €	
6574-5200	Subvention Association « Esthétique En milieu hospitalier »	200 €	
6574-5200	Subvention Association « A.D.S.F. »	900 €	
023	Virement à la section d'investissement	- 17 970 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006

<b>BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES</b>		<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<u>Investissement</u>			
315-944	Terrains à aménager		66 100 €
<u>Fonctionnement</u>			
7015-944	Vente terrains		66 100 €
60315-944	Variations de stocks	66 100 €	
<b>TOTAL</b>		<b>66 100 €</b>	<b>132 200 €</b>

### BUDGET ANNEXE TRANSPORT

<u>Investissement</u>			
21782	Matériel de transport	- 95 000 €	
218-11	Acquisition bus	95 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	

**M. Bouron** : « 8000 euros, c'est pour l'acquisition de la photocopieuse au secrétariat général. »

**M. Castagnet** : « Il était temps. »

**M. le Maire** : « Nous avons anticipé vos remarques. »

**M. Bouron** : « Vous remarquez une enveloppe de 5000 euros pour frais d'étude à la base nautique. Je vous dois quelques explications. Nous avons reçu, à leur demande, une délégation des Pêcheurs Angériens. Vous n'êtes pas sans savoir que la fédération départementale de pêche avait émis, il y a un an ou deux ans, le désir de construire la maison fédérale de la pêche en Charente-Maritime. Cette fédération est relativement mal logée à La Rochelle. Ils avaient réalisé une étude et souhaité s'installer à Saint-Jean-d'Angély. Nous avons une réserve foncière de 9 hectares en face du terrain de camping, sur la rive gauche de la Boutonne, les anciens terrains Bouchereau. Ces terrains sont aujourd'hui inexploités. Mais la fédération départementale n'a pas trouvé les fonds nécessaires pour construire des bureaux et aménager ces neuf hectares de terrain. La fédération a donc abandonné le projet et restera à La Rochelle.

Les Pêcheurs Angériens nous ont saisi. Nous avons organisé à une réunion en présence du secrétaire général de la fédération, Jacques Fouchier, afin d'envisager éventuellement l'aménagement de cette zone pour la pêche et au tourisme en général. Nous avons différentes rivières : la Gargotte où l'on trouve principalement des truites, la Boutonne où l'on trouve du poisson blanc et des brochets et un plan d'eau ouvert. Il manque donc un plan d'eau fermé. Il y aurait peut-être une possibilité sur les 9 hectares de créer un étang d'au moins 3 hectares, ce qui serait correct et valable.

Avant de nous lancer dans une telle opération, il faut d'abord réaliser une étude géologique des terrains ainsi qu'une étude de niveaux pour savoir si le plan d'eau ne se déverse pas dans la Gargotte ou le plan d'eau dans la Boutonne etc... C'est l'explication des 5000 euros que l'on vous propose d'inscrire. Quand nous aurons ces éléments, nous verrons si nous monterons un dossier pour l'agrandissement de la base nautique jusqu'aux écluses. »

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006**

**M. Castagnet** : « Il faut effectivement bien étudier les niveaux car le lit de la Boutonne a été modifié. Il passait en effet dans la peupleraie qui appartenait précédemment à Madame Bouchereau. Si nous voulons faire quelque chose dans le secteur, il faudra obligatoirement une étude d'impact. Une petite étude comme cela, ça ne va pas suffire. Cela fera beaucoup plus que 5000 euros. Pour un étang fermé, il faut bien se rendre compte de la fréquentation de la base nautique. C'est un équipement social important. Tous les gens qui ne peuvent pas se payer de vacances peuvent fréquenter ce plan d'eau à moindre frais et avoir une distraction. Il faut y penser et ne pas essayer de réserver cet étang à une petite minorité. Je n'ai rien contre les gens que tu as cités. Il faut que cela soit réservé au plus grand nombre. »

**M. Bouron** : « Tout à fait. »

**M. Castagnet** : « Il faut étudier. Au lieu de faire un projet à chaud, il faut y réfléchir tranquillement. »

**M. Bouron** : « Exactement. »

**M. Castagnet** : « Et construire quelque chose de sérieux. »

**M. Bouron** : « C'est un projet à long terme. Il y a au moins pour deux années d'études avant de sortir quelque chose d'intéressant. Il fallait démarrer. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**.

**Fin de l'ordre du jour**

**M. le Maire** : « Nous arrivons au terme de nos travaux. Je vous remercie de votre présence et je vous signale qu'il y aura un dernier conseil municipal avant les congés d'été et qui sera consacré au transfert des compétences vers la communauté de communes. Ce conseil aura très probablement lieu fin juin ou dans la première semaine de juillet. On vous fera connaître la date dès que nous serons en mesure de le faire. Je vous remercie. Bonne soirée. »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20**

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2006**